

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	10	11

1-0302/2023

Date de la convocation

30 janvier 2023

Date d'affichage

30 janvier 2023

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 3 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Jean-Pierre BRITIS, Patrick CHAUVIN, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Guy BITAILLOU (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), MM. Frédéric CATHALOGNE, Yannick CLAVERIE, Patrick PAREDES.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine DUMARTIN.

Objet : autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 – annule et remplace la délibération n° 1/13012023 du 13 janvier 2023

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 25.107,37 euros. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- Rénovation de l'éclairage public : passage de 18 foyers en LED (opération 17 – compte 21534) pour 5.237,78 €,
- Achat de panneaux de signalisation (opération 13 – compte 2152) pour 311,92 €,
- Achat de 25 tables et 50 chaises (opération 11 – compte 2188) pour 1.800,00 €.

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 25.107,37 euros pour les opérations suivantes :

- Rénovation de l'éclairage public : passage de 18 foyers en LED (opération 17 – compte 21534) pour 5.237,78 €,
- Achat de panneaux de signalisation (opération 13 – compte 2152) pour 311,92 €,

20 route de l'Eglise 64160 GABASTON

☎ : 05 59 68 33 98 – Messagerie : mairiedegabaston@gmail.com

Site internet : www.gabaston.fr

- Achat de 25 tables et 50 chaises (opération 11 – compte 2188) pour 1.800,00 €.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.**

**Le Maire,
Guy CAZALET**

